

Le débat sur la motion principale est repris de nouveau;

Et le débat continuant;

M. Donnelly, appuyé par M. Vallance, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution proposée:—

“Que toute approbation ci-accordée ne sera pas censée restreindre ou porter préjudice en aucune manière, à toute décision qui pourrait être adoptée par la prochaine conférence économique mondiale.”

M. l'Orateur déclare que ledit amendement proposé n'est pas recevable pour la raison qu'il est inapplicable à la résolution devant la Chambre.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Fafard.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.